

# L'actualité illustrée



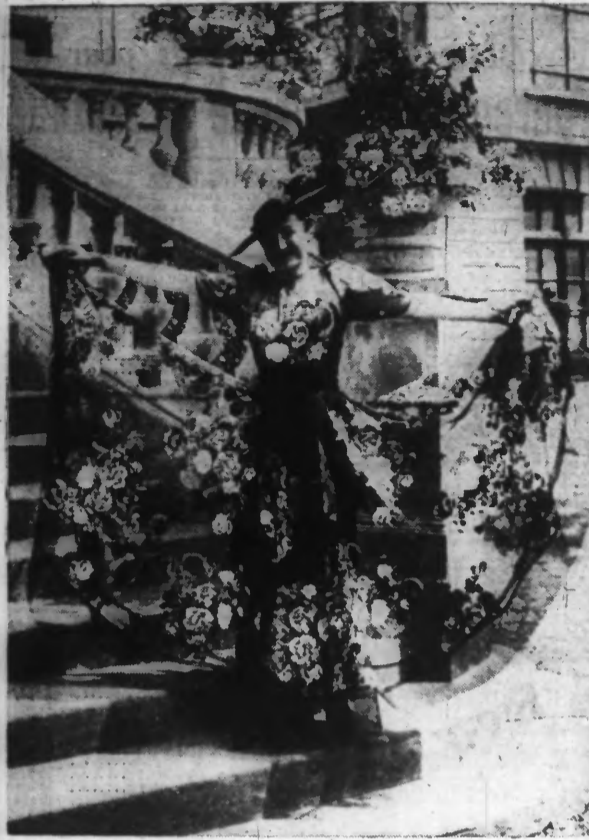
Un « sprint » acharné disputé... avec le sourire par de charmantes bambines.



Le visage de Madrid sous le bombardement: Un bar, la façade protégée par des sacs de sable.



C'est une attraction de choix pour les baigneurs de la plage de Bude-en-Cornouailles, que le spectacle quotidien du bain de ce couple d'éléphants.



Un modèle de toilette... aérienne aux courses.



Une parade impeccable des élèves de l'Ecole militaire américaine de West-Point.



Un biplan de combat incendie un ballon d'observation au cours de la fête aérienne de Hendon.



Le pavillon du Siam à l'Exposition.

## BELGIQUE

MOUSCRON, 105 rue de la Station (téléphone 5.44)

### LE PROCÈS EN REVISION DE DE MAZIÈRES

La Cour d'appel de Bruxelles a entendu mercredi, les derniers témoins. Le procureur De Moor a étudié le dossier; il a conclu à la Requête de l'hypothèse du suicide.

Le ministère public, M. l'Avocat général Van den Driessche a donné son avis: « Dans cette affaire, dit-il, il n'y a pas de preuve directe de la culpabilité, mais il y a un faisceau d'éléments, de présomptions qui, pris isolément, ne signifient rien, mais qui, réunis, ont formé un tout impressionnant qui a permis au jury la conviction intime que c'était bien De Mazières qui avait empoisonné sa belle-sœur. Y a-t-il des éléments nouveaux de nature à ruiner cette conviction? C'est ce qu'il faut voir. »

L'organe de la loi examine alors la question du suicide, la mise en interversion des deux sœurs Coppiegers, la question de la viande et des bonbons qui causa quatre crises chez Valérie Coppieger. Ces faits qui ont servi de base à la conviction des jurés n'ont pas été renversés par le procès actuel.

On a affirmé que l'hypothèse du suicide n'avait jamais été examinée au cours de l'Instruction. C'est inexact. Il suffit d'examiner le dossier pour voir qu'on l'a étudié très sérieusement et que les médecins légistes l'avaient considérée comme improbable. On a examiné tous les faits connus et la Requête de De Mazières; on n'a rien trouvé qui aurait permis d'élever l'hypothèse du suicide. Le médecin traitant de la victime a déclaré qu'elle était tout ce qu'elle pouvait pour se rapprocher de la vie.

Evidemment, tout cela n'est que des hypothèses, mais elles méritent d'être retenues plus que les hypothèses qu'on produit maintenant en dernière heure.

Le Ministère public a conclu: « J'ai la conviction intime que si vous admettiez la requête en revision De Mazières serait condamné une seconde fois par la Cour d'assises. A quel bon faire naître de fausses espérances qui n'auraient d'autres résultats que d'enlever la chose jugée. Il est vrai que De Mazières spécule peut-être sur le fait que les témoins sont morts et que les pièces à conviction n'existent plus. »

En conséquence, a terminé l'organe de la loi, la révision ne s'impose pas. La plaidoirie pour De Mazières a été renvoyée à lundi prochain.

### LES ANCIENS COMBATTANTS CONTRE L'AMNISTIE

La Fédération socialiste de l'arrondissement de Charleroi n'a pas adhéré à la proposition de grève générale de 24 heures, pour protester contre les manifestations d'anciens combattants, les démissions d'anciens combattants socialistes qui combattent l'amnistie, se multiplient.

La Confédération nationale des anciens combattants de Belgique, à laquelle se sont jointes la Fédération nationale des croix du feu et la Fédération nationale des croix de l'acier, réunie en assemblée plénière, a voté à l'unanimité un ordre du jour dans lequel elle a réclamé du Parlement la révision de la Constitution par le renforcement de l'autorité royale, en déchargeant à celle-ci et sous sa seule responsabilité le soin d'organiser, prési-

biement à la sanction royale des lois, un referendum sur toute question intéressant la vie de la nation.

« Décidé, indépendamment de la manifestation envisagée pour le 8 juillet prochain, de prendre toutes mesures énergiques propres à éclairer l'opinion publique sur les circonstances qui ont amené le vote et la promulgation de la loi d'amnistie, en organisant, sous son contrôle, toutes manifestations nationales, provinciales ou locales. »

« Marque sa volonté formelle de prendre, dès à présent, toute disposition pour empêcher l'adoption de toute loi ou mesure tendant à restituer tous les droits et les avantages de leurs situations à des agents de l'Etat ayant manqué à leurs devoirs pendant la guerre. »

Le roi Léopold III a assisté à la garde-party offerte par le prince et la princesse Félix de Mérode, dans leur domaine de Rixansart.

A l'issue de la fête, une manifestation a été organisée en l'honneur du roi par l'Association patriotique des anciens combattants de l'œuvre de Jean Frossart; le R. P. Delattre S. J., Archiviste de la province de Champagne; le clergé et l'œuvre régionaliste; M. Henri Perrochon, professeur de Lausanne fera rapport sur différents aspects du problème régionaliste en Suisse; le Secrétaire général de la Société d'histoire régionale de Québec exposera la question du régionalisme au Canada français; M. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, s'occupera de l'apport des mineurs du Hainaut belge dans le développement de l'industrie houillère du Nord de la France.

Le prix du charbon

Le gouvernement vient de faire connaître qu'il considérait la hausse du charbon comme injustifiée.

Le mouvement commercial

Pendant le mois de mai de cette année, les importations belges se sont chiffrées par 32,782,118 quintaux métriques valant 2,424,760,000 francs, contre 27,428,558 quintaux métriques valant 1,701,420,000 francs en mai 1936.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les importations ont atteint 158,148,127 quintaux métriques valant 11,780,846,000 francs, contre 132,693,539 quintaux métriques, valant 8,781,099,000 francs pour la période correspondante de 1936.

Les exportations se sont chiffrées, en mai 1937, par 21,288,216 quintaux métriques valant 2,194,232,000 francs, contre 18,505,846 quintaux métriques valant 1,847,094,000 francs.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les exportations ont atteint 97,918,244 quintaux métriques valant 10,682,113,000 francs, contre 82,832,028 quintaux métriques valant 7,950,098,000 francs pour la période correspondante de 1936.

Le mouvement commercial

Pendant le mois de mai de cette année, les importations belges se sont chiffrées par 32,782,118 quintaux métriques valant 2,424,760,000 francs, contre 27,428,558 quintaux métriques valant 1,701,420,000 francs en mai 1936.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les importations ont atteint 158,148,127 quintaux métriques valant 11,780,846,000 francs, contre 132,693,539 quintaux métriques, valant 8,781,099,000 francs pour la période correspondante de 1936.

### Les délégations étrangères au premier Congrès international de régionalisme

(ATH, 31 JUILLET AU 2 AOUT)

M. J. Charles-Brun, président de la Fédération régionaliste française et vice-président de la société des folklores français, parlera de l'état présent du régionalisme en France. M. F. Roches, secrétaire général adjoint de la Fédération régionaliste, traitera du régionalisme dans l'enseignement. S. E. M. Edouard Clavery, ministre plénipotentiaire, du régionalisme en Amérique centrale; M. Charles Bourgeois, président du Comité d'architecture de la 1<sup>re</sup> région au Centre régional de l'Exposition de Paris, du snobisme du régionalisme; M. Texier, président du groupe provençal « La Raspaillo », des danses et des chants folkloriques à l'école; M. Paul Lefrançois, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, des caractères régionalistes de l'œuvre de Jean Frossart; le R. P. Delattre S. J., Archiviste de la province de Champagne; le clergé et l'œuvre régionaliste; M. Henri Perrochon, professeur de Lausanne fera rapport sur différents aspects du problème régionaliste en Suisse; le Secrétaire général de la Société d'histoire régionale de Québec exposera la question du régionalisme au Canada français; M. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, s'occupera de l'apport des mineurs du Hainaut belge dans le développement de l'industrie houillère du Nord de la France.

Une jeune fille succombe après trois jours d'un étrange sommeil

Le parquet de Huy, a été saisi d'une affaire qui s'est passée dans des circonstances étranges.

Mlle Andrée Moutier, âgée de 18 ans et demi, vivant avec sa mère qui est séparée de son mari, rue du Jardin, à Huy, s'était couchée samedi soir, comme d'habitude. Le dimanche, sa mère ne parvint pas à la réveiller. Miraculé, elle fit appeler plusieurs médecins qui ne parvinrent pas non plus à la tirer de sa léthargie.

Mardi soir, la jeune fille expirait sans avoir repris connaissance.

Le parquet a fait une « descente » sur les lieux et a ordonné l'autopsie.

MENIN

L'auto d'un Lillois est tamponnée par une autre auto

M. René Delacroix, demeurant à Lille, revenait vers 17 h. en auto, de la direction de Roulers, quand près de la porte de Bruges, il arrêta sa voiture pour prendre de l'essence. Un automobiliste qui se suivait, M. Bug, Cornier, s'étant pu prévoir cet arrêt, tamponna violemment de sa voiture, celle de M. Delacroix.

Les deux autos ont été fortement avariées, mais il n'y a heureusement pas eu de blessés.

Le gendarmier de Menin a fait sur place les constatations légales.

### Petite Correspondance

Diane. — La portée est d'environ huit semaines. — A discuter. — La réponse peut varier suivant les industries et les conventions collectives. La loi y a un salaire minimum de base, c'est celui-ci qui est à considérer, sauf convention contraire. — J. H. L. — A la date du 29 juin, c'était la liberté complète. Si de nouvelles dispositions sont prises, nous les publierons. — Vire-Bastopol. — Puisqu'il y a une convention spéciale, prévoyant que l'installation ne sera pas reprise par le propriétaire, vous pouvez rendre les lieux dans l'état où ils se trouvaient. — B. D. F. D. 1964. — La situation est tout à fait irrégulière. Vous devez être inscrit aux assurances sociales. Le patron doit vous restituer la cotisation ouvrière et payer sa quote part. C'est payé. — Non, il n'en bénéficie pas, sauf convention collective favorable. — Bégit. — Veuillez nous indiquer le numéro. — Raphaël Karuba. — Il ne peut prétendre à aucun avantage spécial, puisqu'il n'est pas l'aîné. — G. M. J. — 1) Deux mètres; 2) Il peut couper lui-même les brindilles, si non vous co-trainez à les couper à la limite de la ligne séparative. — Un futur lieu. — La loi considère le service militaire comme une cessation du contrat de travail. Mais des conventions collectives dans plusieurs industries, notamment dans le textile, l'ont considérée comme une simple interruption. Si vous bénéficiez d'une convention collective de ce genre, vous retrouverez votre emploi. Si non, le Conseil des prud'hommes sera qualifié pour fixer sur votre demande l'indemnité qui vous serait due. — Marcelle en vacances. — 1) Oui, il y a un office national du tourisme à Paris, 17, avenue des Champs-Élysées; 2) Il y a des carnets de congés. Voir le bureau de renseignements à la gare pour faire établir le vôtre. Le coût est de 5 fr. (ou 30 fr. pour l'année en 15 jours). Il donne une réduction de 40 %.

Nicolas. — 1) Vous pourriez faire alors une demande de « réintégration » au ministre de la Justice; 2) Nous n'avons pas les dimensions. — Dmarq. — 1) Si les ouvriers zombilliers ont leur carte, ils peuvent travailler en France, s'ils ne l'ont pas, il leur faut l'obtenir pour pouvoir venir travailler. L'avis favorable doit être donné par le bureau de main-d'œuvre de la ville dont dépend l'établissement employeur. L'avis est favorable ou non suivant la situation de l'industrie envisagée et du nombre de chômeurs dans cette industrie; 2) Il y a du chômage dans l'arrondissement; 3) Nous n'avons pas les renseignements sur les communes commerçantes, on peut s'établir librement; 4) Inscription au registre du commerce, patente. Pour la patente voir le commissaire des contributions directes. Elle varie suivant de nombreux éléments qu'il faut préciser; 5) L'impôt sur bénéfices est de 12 %. La taxe de 6 % est payée par le dernier producteur; elle remplace la taxe sur le chiffre d'affaires. — Très assuré. — 1) S'il s'agit de l'impôt foncier, il est de 12 % de la valeur locative; 2) S'il s'agit de la cote personnelle mobilière, elle est due par l'occupant. — G. L. Z. — de la coutume algérienne qui permet aux héritiers d'une succession de venir au secours du maître ou de l'aider à payer les dettes d'une succession de ce genre. 3) Il n'est pas possible de prévoir de loi dont le dépôt semble du reste devoir être différé, d'après ce qu'en dit la déclaration ministérielle du cabinet Chautau. 4) Non, c'est un document privé; 5) Voir le bureau des successions de travail à Valenciennes. — Nourrisseur. — Nous ne pouvons donner aucune disposition de ce genre. — Jacky. — Votre départ volontaire vous vaudra le droit au congé. — Charles. — Demandez la révision de la Constitution par le renforcement de l'autorité royale, en déchargeant à celle-ci et sous sa seule responsabilité le soin d'organiser, prési-

### Le mouvement commercial

Pendant le mois de mai de cette année, les importations belges se sont chiffrées par 32,782,118 quintaux métriques valant 2,424,760,000 francs, contre 27,428,558 quintaux métriques valant 1,701,420,000 francs en mai 1936.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les importations ont atteint 158,148,127 quintaux métriques valant 11,780,846,000 francs, contre 132,693,539 quintaux métriques, valant 8,781,099,000 francs pour la période correspondante de 1936.

### Le mouvement commercial

Pendant le mois de mai de cette année, les importations belges se sont chiffrées par 32,782,118 quintaux métriques valant 2,424,760,000 francs, contre 27,428,558 quintaux métriques valant 1,701,420,000 francs en mai 1936.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les importations ont atteint 158,148,127 quintaux métriques valant 11,780,846,000 francs, contre 132,693,539 quintaux métriques, valant 8,781,099,000 francs pour la période correspondante de 1936.

Le mouvement commercial

Pendant le mois de mai de cette année, les importations belges se sont chiffrées par 32,782,118 quintaux métriques valant 2,424,760,000 francs, contre 27,428,558 quintaux métriques valant 1,701,420,000 francs en mai 1936.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les importations ont atteint 158,148,127 quintaux métriques valant 11,780,846,000 francs, contre 132,693,539 quintaux métriques, valant 8,781,099,000 francs pour la période correspondante de 1936.